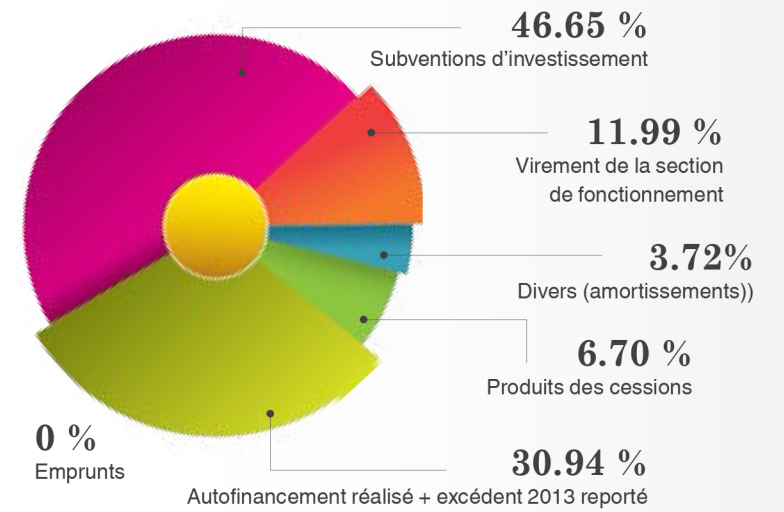


BUDGET 2014

RECETTES D'INVESTISSEMENTS 2014

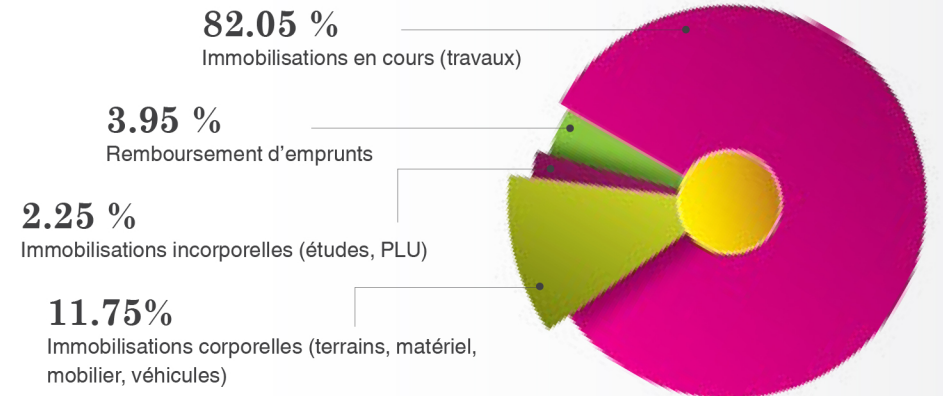


INVESTISSEMENTS

En ce qui concerne les investissements 2014, outre les habituels travaux de voirie, d'entretien et de maintenance des équipements publics et des espaces verts, sont inscrits à ce budget :

- la réalisation d'un complexe sportif (voir Rousset infos n° 75 de décembre 2013),
- la construction d'une nouvelle crèche,
- la restructuration de la cuisine centrale (écoles),
- la réfection complète de la montée Tartanne,
- l'étude pour la réalisation d'un giratoire au départ de l'avenue de Larciano (gendarmerie, Mas du Pigeonnier),
- la voirie du chemin de la Bastidette,
- la climatisation de l'école maternelle et le réaménagement de son préau,
- l'accessibilité de la Mairie aux personnes handicapées,
- l'extension de l'école de musique,
- la 1^{ère} tranche de rénovation de l'église,
- et les nombreux projets déjà prévus les années précédentes mais restant à réaliser.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS 2014

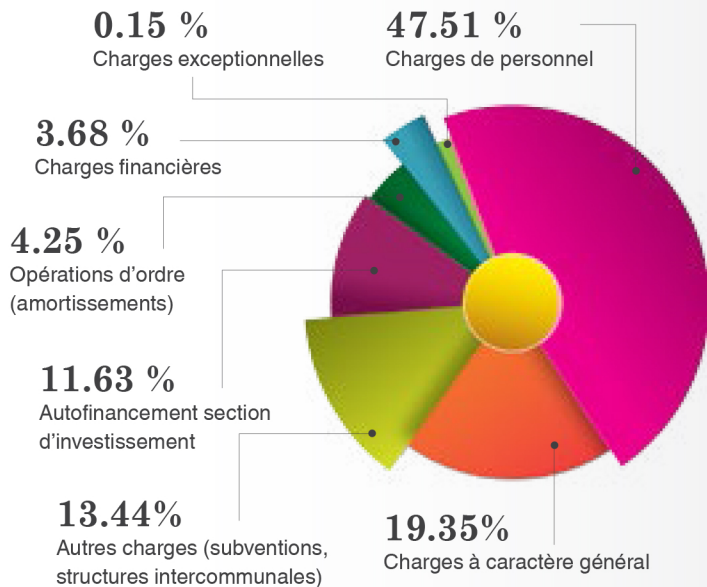


FONCTIONNEMENT

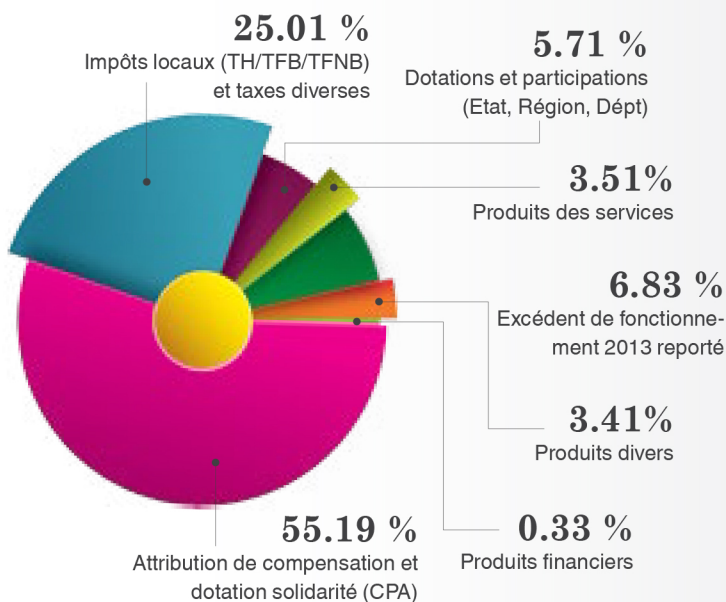
Le budget 2014, équilibré en dépenses et en recettes, s'élève à 16 419 000 € pour le fonctionnement et à 15 927 400 € pour les investissements. Les graphes présentés en font ressortir les principaux postes. L'excédent dégagé au titre du fonctionnement 2013 ressort à 3 344 280 €,

ce qui permet d'en reporter une partie, soit 1 121 280 €, sur le fonctionnement et surtout de réaliser un autofinancement de 2 223 000 € au profit des investissements, lequel vient s'ajouter aux 1 941 510 € représentant l'excédent dégagé fin 2013 au titre de ces mêmes investissements.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014



TAXES LOCALES 2014	Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
ROUSSET	7,48%	19,15%	26,85%
Produits :			
3 862 479 €	355 674 €	3 486 641 € ⁽¹⁾	20 164 €
Taux moyens communaux 2013 (source : direction régionale des finances publiques)			
au niveau national	23,88%	20,11%	48,94%
au niveau départemental	32,37%	24,79%	44,79%
Taux Haute Vallée de l'Arc 2014			
CHATEAUNEUF			
LE ROUGE	13,50%	24,45%	69,64%
FUVEAU	19,50%	21,02%	37,00%
PEYNIER	16,43%	18,00%	37,00%
PUYLOUBIER	11,00%	14,35%	39,10%
TRETS	17,25%	25,96%	53,19%

(1) l'importance de ce montant est due au bâti de la zone industrielle

TAXES LOCALES

Par ailleurs, la Municipalité a décidé, une fois de plus, de ne pas aggraver la pression fiscale qui touche les ménages en n'augmentant pas les taux des impôts dits locaux (7,48 % pour la taxe d'habitation, 19,15 % pour le foncier bâti et 26,85 % pour le foncier non bâti). Si ces taux sont inchangés depuis 2009, le seront-ils encore dans les prochaines années avec l'entrée dans la métropole ?